

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 22/10/2020

L' an 2020, le 22 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane
Absent : M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : M. LE CALLONNEC Stéphane

Ordre du jour :

- Intervention de la Mission Locale,
- Location de terres : Bail Mr et Mme LE DOUARIN,
- Programme de voiries 2021,
- Commission communale d'action sociale
 - aide à l'hébergement,
 - Colis pour les aînés.
- Personnel : Contrat prévoyance,
- Morbihan Energie : Rapport 2019,
- Travaux en régie : Aménagement du bourg,
- Argent de poche : Modification délibération,
- Convention achat gel hydroalcoolique,
- Aménagement du Bourg - Phase 2,
- Information - Divers.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2020.
Le compte rendu du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Location de terres (Délib. 2020/14/01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'échange de parcelles par acte notarié du 09 octobre 2020 entre la commune de Radenac et les époux LE DOUARIN, il est proposé de contracter un nouveau bail de location de terres.

Monsieur le Maire précise que la surface globale concernée par le nouveau bail est de **3 Ha 81 a 43 ca** se décomposant pour partie de la parcelle **ZB 195 pour 2 Ha 76 a et 46 ca** (moins le parking et le sentier de randonnée) et des parcelles **ZB 197 et 201 pour 1 Ha 04 a 97 ca**.

Le conseil municipal fixe le prix à 140 € le prix de l'hectare.

Objet de la délibération : Travaux voiries 2021 (Délib. 2020/10/02)

Monsieur Philippe ALLAIN, 1er Maire-Adjoint, présente à l'assemblée le programme des travaux de voiries pour l'année 2021 et précise que la commission s'est réunie le 15 octobre pour arrêter celui-ci.

Il précise que la commission propose la route du Clos Neuf et la route du Mené à Guillérian. Le montant total estimé des travaux est de **45 554.75 € H.T.**

Le conseil municipal retient les routes citées ci-dessus pour le programme de voiries 2021 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement (Délib. 2020/10/03)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie le 08 octobre 2020 a étudié un dossier d'aide sociale à l'hébergement pour un administré qui réside depuis le 24 août 2020 à la Résidence Jeanne de Kervénoaël à PONTIVY.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'aide à l'hébergement.

Objet de la délibération : Colis pour les aînés (Délib. 2020/10/03B)

Compte tenu du contexte sanitaire, le repas du CCAS est annulé. La commission d'aide sociale réunie le 08 octobre 2020 propose la distribution d'un colis aux aînés de 75 et plus ainsi qu'aux hospitalisés et aux résidents du Domicile Partagé Alexis LOUER.

Monsieur le Maire précise que la distribution sera faite par les membres de la commission aide sociale.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale décide qu'un colis d'un montant de **16 euros** sera offert aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Objet de la délibération : Contrat de prévoyance (Délib. 2020/10/04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a souscrit un contrat de prévoyance auprès de la mutuelle nationale territoriale afin de protéger les agents de la commune en cas d'arrêt de travail prolongé.

Le taux de la cotisation pour 2021 est de 2.64 % soit une augmentation de 7.76 % par rapport à 2020.

Il est décidé de surseoir à la décision afin de pouvoir analyser une nouvelle proposition de contrat de prévoyance.

Objet de la délibération : Morbihan Energies : Rapport d'activité 2019 (Délib. 2020/10/05)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de Morbihan Energies doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que les différents documents ont été adressés à chaque conseiller et apporte toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension de ces documents.

Le conseil municipal prend acte de ces documents et ne formule aucune observation particulière.

Objet de la délibération : Travaux en régie : Pavage rue Jean Robic (Délib. 2020/10/06A)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux réalisés par les agents des services techniques sont comptabilisés en fonctionnement et peuvent être valorisés dans le budget communal.

En effet, ces dépenses mandatées dans un premier temps en fonctionnement seront transférées en investissement conformément à la décision modificative validée ce jour.

Les travaux objet de cette décision portent sur du pavage dans la rue Jean Robic consécutifs aux travaux d'aménagement du bourg pour un montant de **1 696.07 €**.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1 - Budget Commune (Délib. 2020/10/06B)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2020/10/07)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2020/06/07A du 25 juin 2020 relative à la reconduction comme l'année dernière du dispositif "Argent de poche" et propose d'ouvrir le dispositif pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël) et de modifier la délibération susvisée.

Le conseil municipal valide la mise en place du dispositif "argent de poche" pendant les vacances scolaires,

Objet de la délibération : Convention de fourniture de gel hydroalcoolique (Délib. 2020/10/08)

Le conseil municipal valide la convention de fourniture de gel hydroalcoolique effectuée par la ville de Pontivy pour les communes membres de Pontivy Communauté dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Le montant facturé à la commune de Radenac est égal au prix TTC acquitté par la ville de Pontivy pour l'achat initial soit 115,20 € (9,60 € x 12 litres).

Objet de la délibération : Aménagement du bourg - Phase II - Lancement de la consultation (Délib. 2020/10/09)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les travaux d'aménagement du bourg "Phase 2" qui consistent à la fourniture et plantation d'arbres tige, de mise en place de margelle en schiste et de main courante mais également de bloc chasse-roues dans le gazon en rive de chaussée.

Une présentation du plan des aménagements est soumise à l'Assemblée.

Il est précisé que le cabinet ERSILIE a estimé ces travaux à 8 720 € H.T.

Le conseil municipal valide les travaux de la phase II d'aménagement du bourg et sollicite le concours du cabinet ERSILIE pour la consultation de ces travaux.

Objet de la délibération : Convention multi-services (Délib. 2020/10/10)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention multi-services de FDGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour une durée de 3 ans.

Monsieur Philippe ALLAIN, 1er Maire-Adjoint, précise que FDGDON pourra proposer notamment des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés mais aussi pour maîtriser et réguler les populations d'organismes nuisibles.

Le conseil municipal valide la convention multi-services avec FDGDON dont le coût annuel est de 129.57 €.

INFORMATIONS

*** Intervention Mission locale**

Madame Laure LE MOIGNIC fait une présentation de la mission locale centre Bretagne qui intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire quel que soit leur niveau de formation.

Elle précise que la mission locale dispose de 6 points d'accueil dont Pontivy et Locminé les plus proches. Les principaux financeurs sont l'Etat, (pour la plus grande partie), la Région Bretagne, les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan ainsi que les collectivités territoriales.

Les 3 grandes missions proposées pour les jeunes portent sur l'accompagnement vers l'emploi, le projet professionnel en lien avec la formation et la vie quotidienne.

Madame Laure LE MOIGNIC rappelle que la mission locale recherche dans chaque commune un « veilleur municipal ». Cette personne désignée par le maire serait un lien de proximité entre la mission locale et les jeunes pour favoriser la solidarité entre générations mais aussi maintenir un lien social.

La référente de la mission locale pour Radenac est madame Domitille ANDRÉ.

*** Recensement agricole**

Le recensement agricole, organisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation se déroule d'octobre 2020 à avril 2021. Toutes les exploitations sont concernées par le recensement agricole.

* Rentrée scolaire 2020

Par courrier du 22/09/2020, le vice-président en charge des transports et des mobilités de la Région Bretagne informe de l'harmonisation des tarifs sur les quatre départements bretons. Le coût annuel est de 120 € et ce prix passe à 50 € pour le troisième enfant et la gratuité est appliquée à compter du quatrième enfant.

* Conservatoire de musique

Pontivy communauté a décidé de reconduire l'apprentissage musical et chorégraphique en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire. Mme Stéphanie STOZICKY interviendra le jeudi matin à l'école Saint-Louis.

* Site Internet

Monsieur Hervé BREDOLESE apporte les explications sur le devis d'Axes et Sites pour une refonte complète. Le coût est de 2 268.00 €. Il est proposé de surseoir dans l'attente d'une nouvelle proposition.

* C.N.I. et Passeports

Il est désormais possible de réaliser toutes les démarches de demande et de renouvellement de carte d'identité et de passeport auprès de l'accueil de la Mairie de ROHAN les lundi et mercredi de 14H00 à 16H00 et le samedi matin de 9H00 à 11H30. **La prise de rendez-vous au préalable est obligatoire.**

* Centre de loisirs

1051 enfants ont bénéficié du centre de loisirs d'été cette année ce qui représente plus de 27 enfants par jour pour 38 jours de fonctionnement. 17 % des enfants étaient de la commune de Radenac.

Il est précisé que pendant les petites vacances de 2021, le centre de loisirs se déroulera sur Radenac.

* Ecole Saint-Louis

Mr André GUILLARD informe que lors de l'assemblée générale de l'OGEC, il a été précisé que l'effectif de l'école laisse craindre la fermeture d'une classe. Un point devrait être également réalisé sur la garderie.

Mme Claudine GICQUEL fait part qu'il a été proposé lors de l'assemblée générale de l'APEL, la mise en place d'un conseil municipal des jeunes mais également des travaux dans la cour de l'école (bitume, peinture).

* Association Gymnastique - Musculation

Madame Marie-Claire OLIVIER a décidé d'arrêter la présidence de la section gymnastique. Le conseil municipal tient à la féliciter pour son engagement de 30 années de bons et loyaux services.

* Commission « commerce »

La commission « commerce » se réunira le mardi 03 novembre 2020 à 20H00.

* Tour de France

Le tour de France passera le 28 juin à Radenac pour une arrivée à Pontivy dans la rue Nationale au pied du château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Affiché le

Le Maire,

Bernard LE BRETON